

COMMENT BÉNÉFICIER DU CHÔMAGE POUR CRÉATION D'ENTREPRISE ?

Toucher le chômage pour création d'entreprise en 4 étapes

JE VÉRIFIE MES DROITS

1

Avant d'entreprendre les démarches pour obtenir l'ARE (Aide au retour à l'emploi) ou l'ARCE (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise), il faut vérifier que vous remplissiez les conditions. L'éligibilité à l'ARE conditionne l'éligibilité à l'ARCE. Pour l'ARE, il y a 7 conditions à respecter (inscription à Pôle emploi, âge, avoir suffisamment travaillé, etc.).



2

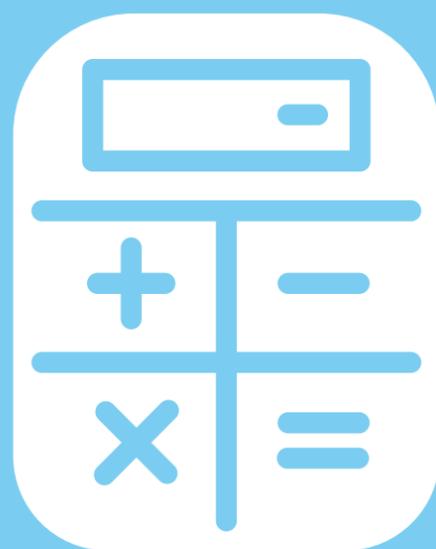
J'IDENTIFIE MES BESOINS

Vous ne pouvez pas cumuler l'ARE et l'ARCE : il faut faire un choix. Pour cela, vous devez identifier vos besoins. L'ARE vous permet d'avoir un afflux régulier de trésorerie. À l'inverse, l'ARCE vous permet d'avoir un afflux important (22,5% du total de vos droits le 1er mois, puis 22,5% les 6 mois suivants) de trésorerie.

JE CALCULE MES DROITS

3

Une fois l'aide choisie, vous pouvez calculer vos droits afin de vérifier qu'ils sont compatibles avec votre projet de création ou de reprise d'entreprise. Il faut prendre en compte les salaires des 12 derniers mois précédents le dernier jour travaillé et payé (dont les primes).



4

JE FAIS VALOIR MES DROITS

Pour faire valoir vos droits, vous devez vous adresser directement à Pôle emploi. En fonction de l'aide demandée, il sera nécessaire de fournir certains documents (justificatif de création/reprise de société via extrait KBis, etc.)



QIIRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA
CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE !
RÉDACTION DES STATUTS, CHOIX DE LA
BONNE FORME JURIDIQUE, FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES....N'ATTENDEZ PLUS,
REJOIGNEZ NOUS !

